ART. 43 N° **831** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 831

présenté par

M. Berteloot, Mme Cousin, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry,
M. Beaurain, M. Bentz, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout,
Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier,
M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli,
M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis,
Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet,
M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux,
M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul,
Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc,
M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon,
M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et
M. Villedieu

-----

## **ARTICLE 43**

À	1	C.	1 1	19 1' /	10	1 4.4	\ 1	, ,	
Α	v ta	Tin	ae	r amne	a IO.	. substituei	ra L	iannee :	

« 2023 »

l'année:

« 2024 ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'article 43 doit supprimer la possibilité pour les Français qui ont recours à la téléconsulation, d'avoir un arrêt de travail donnant lieux à des indemnités journalières, faute de médecin traitant disponible, il devrait au minimum laisser le temps aux Français de trouver un médecin pouvant les intégrer à leur patientèle, afin qu'ils puissent recourir à la téléconsultation.

ART. 43 N° 831

Au vue de la situation alarmante quant à la disponibilité des médecins traitants, encore plus lorsque l'on habite loin d'une métropole, un délais de 2 ans nous apparaît nécessaire pour que le maximum de Français puissent avoir un médecin traitant afin de pouvoir recourir à la téléconsulation.

Tel est le sens de cet amendement.